

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2011

PRESENTS :

| | | | |
|------|------------|---------------|-------------|
| MM | FRANCK | Bernard | Maire |
| | GUILLEMAIN | Pierre | Adjoint |
| | BRINGARD | Roger | Adjoint |
| Mme | DREYER | Véronique | conseillère |
| MM. | JAEGY | Sébastien | conseiller |
| | ERNY | Michel | conseiller |
| | COMPERE | Jean-François | conseiller |
| Mmes | ROTHRA | Marie-Jeanne | conseillère |
| | BRECHBIEHL | Christiane | conseillère |

Absents excusés : M. LERCH Christophe (procuration à M. Michel ERNY) – BRETA Christian (procuration à M. Roger BRINGARD)

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2011
2. Modification des statuts de la communauté de communes de Saint-Amarin
3. Travaux rue du Stoerenbourg : choix de l'entreprise suite à la réception des appels d'offre
4. Emplois vacances
5. Divers :
 - Travaux pour les emplois vacances
 - Radars affichage des vitesses
 - Réunion de travail PLU
 - Demande de permis de construire

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 avril 2011.

2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire signale que par courrier du 2 mai 2011, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin l'a saisi d'une modification des statuts de la Communauté de Communes ayant pour effet d'étendre les compétences de celle-ci.

Cette extension des compétences entraîne la modification suivante des statuts :

A l'article 2, dans la rubrique « autres compétences », il est inscrit un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Missions de maîtrise d'ouvrage déléguée et prestations de service au profit des communes membres : la communauté de communes pourra, sous certaines conditions, à la demande d'une commune membre, assurer l'exercice de tout ou partie de certaines attributions de la maîtrise d'ouvrage de travaux propres à cette commune et sur le territoire de cette dernière, dans les conditions prévues par la loi

n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée modifiée. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage fixera les conditions techniques et financières de cette prestation.

La communauté de communes pourra, sous certaines conditions, fournir des prestations de services à toute commune à sa demande. Une convention de prestation de services en fixera les conditions techniques et financières. »

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17 ;

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes telle qu'elle est proposée par le Maire.

3. TRAVAUX RUE STOERENBOURG – OUVERTURE DES PLIS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a procédé à l'ouverture des plis pour les travaux de réfection de la rue Stoerenbourg avec MM. Michel et Rost de la DDT.

Cependant, une seule entreprise a répondu : il s'agit de l'entreprise Royer.

Estimation de la DDT : 88 850,00 HT

Offre de Royer :
83 055.00 HT
16 278.78 TVA
99 333.78 TTC

Une partie sera sous-traitée par l'entreprise Fritz-Golly pour un montant de 48 120.00 HT, soit 57 551.52 TTC.

Le conseil municipal accepte ce choix.

Les travaux débuteront le lundi 6 juin.

4. EMPLOI VACANCES

Monsieur le Maire rappelle les critères de sélection mis en place en 2008. Sont prioritaires, les candidats qui n'ont pas pu être retenus l'année passée. Il y avait 3 candidats en attente. Seul un reste candidat (1 jeune n'a pas donné de réponse après plusieurs appels téléphoniques ; 1 autre n'est pas disponible pour cette période).

Trois candidats sont donc choisis. Il s'agit de :

- Compère Sébastien ;
- Berna Sarah ;
- Wehrlen Thibaut.

Chaque candidat travaillera 2 semaines au courant du mois de juillet.

Suivant les conditions météorologiques, Monsieur le Maire proposera de les faire travailler de 7h à 13h la semaine et le samedi matin de 7h à 12h.

5. DIVERS

Travaux pour les emplois vacances : les travaux retenus pour les emplois vacances 2011 sont :

- peinture des palissades le long du ruisseau dans le haut du village ;
- peinture de la porte et fenêtre de l'atelier municipal ;
- peinture de la porte d'entrée de la maternelle ainsi que le portillon dans la cour d'école ;
- matérialisation des passages piétons et des places de stationnement pour handicapé.

Radars affichage de vitesse : Monsieur le Maire rappelle qu'une commande groupée au niveau de la vallée se fait pour l'achat de radar.

Après discussion, le conseil souhaite acquérir un radar qui indique la vitesse et le commentaire sur les points dont le coût est de 2000 €.

L'emplacement sera décidé ultérieurement.

Feux de la Saint-Jean : Monsieur le Maire informe le conseil d'une réunion qui a eu lieu avec Mme la Sous-préfète et la gendarmerie de Felling en vue de la crémation du bûcher.

Une réunion sera organisée en mairie mercredi 8 juin à 20 h avec tous les acteurs concernés par cette fête (les conscrits et leurs parents, l'ONF, le CPI de Mitzach et la commune) pour définir les mesures de sécurité à mettre en place pour l'organisation de cette fête.

Ecole : malgré plusieurs interventions faites auprès de l'inspection académique de l'éducation nationale et auprès du conseiller général M. Weber qui est membre de la commission départementale de l'éducation nationale, une classe de l'école primaire sera supprimée à la rentrée de septembre 2011.

Dans ce cadre là, M. le Maire rencontrera Mme Verpillat, inspectrice de l'EN mardi 7 juin à l'école maternelle.

M. le Maire rencontrera également les Maires de Husseren-Wesserling et de Ranspach mardi 7 juin à 20 h pour engager les discussions pour la mise en place d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Fête de la pomme : Monsieur le Maire sollicitera les présidents des sociétés pour connaître la disponibilité des membres pour le jour de la fête, afin de mettre en place les équipes de travail.

Monsieur le Maire fait part au conseil de plusieurs plaintes concernant les ânes de M. Lieb. Ces animaux émettent des hennissements très forts qui perturbent le sommeil des habitants du village. Une solution à ce problème doit être trouvée par le propriétaire des ânes.

Séance levée à 22h00.

| | | | |
|------------|---------|------------------|--|
| FRANCK | Bernard | Maire | |
| GUILLEMAIN | Pierre | Adjoint au Maire | |
| BRINGARD | Roger | Adjoint au Maire | |

| | | | |
|------------|---------------|------------------------|------------------------------------|
| DREYER | Véronique | Conseillère Municipale | |
| JAEGY | Sébastien | Conseiller Municipal | |
| ERNY | Michel | Conseiller Municipal | |
| LERCH | Christophe | Conseiller Municipal | Absent excusé. Proc. à M. Erny |
| BRETA | Christian | Conseiller Municipal | Absent excusé. Proc. à M. Bringard |
| COMPERE | Jean-François | Conseiller Municipal | |
| ROTHRA | Marie-Jeanne | Conseillère Municipale | |
| BRECHBIEHL | Christiane | Conseillère Municipale | |